Juillet 2005



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتصدة 联合国粮食及农业组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'atimentation et l'agriculture Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE COMITÉ INTÉRIMAIRE DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT DU GROUPE DE CONTACT CHARGÉ DE LA RÉDACTION DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

Hammamet (Tunisie), 18-22 juillet 2005

Les documents de la première réunion du Groupe de contact pour la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel sont accessibles sur l'Internet à l'adresse http://www.fao.org/ag/cgrfa/cgmta1.htm.

Ils peuvent aussi être obtenus auprès du:
Secrétaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Département de l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture 00100 Rome (Italie)

Courriel: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

		D
		Par.
I.	Introduction	1-6
II.	Élection des Vice-Présidents représentant les régions	7
III.	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	8-9
IV.	Observations générales relatives au premier projet d'Accord type de transfert de matériel	10
V.	Examen du texte du premier projet d'Accord type de transfert de matériel	11-12
VI.	Autres travaux	13
VII.	Autres questions	14-15
VIII.	Adoption du rapport	16
Annexes		
A.	Premier projet d'Accord type de transfert de matériel établi par le Groupe de contact chargé de la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel	
B.	Ordre du jour, tel qu'adopté	
C.	Mandat du Groupe de contact chargé de la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel	
D.	Liste des documents	
E.	Liste des participants	

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE CONTACT CHARGÉ DE LA RÉDACTION DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

INTRODUCTION

- 1. La première réunion du Groupe de contact chargé de rédiger un projet d'Accord type de transfert de matériel, qui a été créé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa deuxième session, s'est tenue à Hammamet (Tunisie), du 18 au 22 juillet 2005. Elle a été précédée par des réunions régionales, les 15 et 16 juillet. Une liste des représentants désignés par les régions et de conseillers est jointe au présent document en tant qu'*Appendice D*.
- 2. M. Jose Esquinas-Alcazar, Secrétaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, a souhaité la bienvenue aux délégués. Au nom du Directeur général de la FAO, il a remercié le Gouvernement tunisien de son hospitalité et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de son appui financier. Il a rappelé que la réunion avait pour objet de négocier un projet d'Accord type de transfert de matériel destiné à être examiné par l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa première session. Depuis le début du XXe siècle, l'érosion génétique était considérable et le niveau moyen d'interdépendance des pays pour les ressources phytogénétiques des principales cultures était d'environ 70 pour cent. Il était donc essentiel d'adopter une approche multilatérale de l'accès et du partage des avantages garantissant l'équité et la justice. M. Jose Esquinas-Alcazar a souligné que l'Accord type de transfert de matériel était l'instrument de la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, qui était au cœur du Traité.
- 3. M. Eng Siang Lim, Président du Groupe de contact, a remercié les Gouvernements de la Tunisie et des États-Unis d'Amérique au nom des membres du Groupe de contact. Il a également remercié le Centre de formation appliquée qui avait joué un rôle clé dans l'organisation du voyage et de l'hébergement des représentants de pays en développement. Il a noté les excellentes installations mises à la disposition des participants, qui contribueraient au succès de la réunion.
- 4. M. David Hegwood, Conseiller du Ministre de l'agriculture de la mission des États-Unis auprès de la FAO, a déclaré que son gouvernement était heureux de pouvoir apporter son soutien à cette réunion. L'adoption d'un Accord type de transfert de matériel faciliterait la ratification généralisée du Traité international. M. David Hegwood a remercié le Gouvernement tunisien, la FAO et le Centre de formation appliquée d'avoir participé activement à l'organisation de cette réunion.
- 5. M. Mustapha Sinaceur, Représentant de la FAO auprès de la Tunisie et Représentant sous-régional pour l'Afrique du Nord, a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a déclaré que la production alimentaire mondiale devrait croître de 60 pour cent d'ici à 2030 pour pouvoir nourrir quelque 2 milliards de personnes supplémentaires. Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture seraient vitales pour y parvenir. Le Traité international et l'Accord type de transfert de matériel joueraient également un rôle clé. M. Mustapha Sinaceur a remercié les Gouvernements de la Tunisie et des États-Unis d'Amérique de leur soutien à la réunion.
- 6. M. Abdelaziz Mougou, Directeur général, Président de l'Institut d'enseignement et de recherche agricoles au Ministère de l'agriculture et des ressources hydriques, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Ministre de l'agriculture et des ressources hydriques et a remercié les États-Unis d'Amérique de leur soutien financier. Le Traité international, en tant qu'élément d'un programme plus vaste de la FAO, incluant le Programme spécial pour la sécurité

alimentaire, contribuait à la réalisation de la sécurité alimentaire mondiale. Le Traité avait pour objet une gestion rationnelle et durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui permette la mise au point de nouvelles variétés en réponse aux changements environnementaux ainsi qu'aux ennemis et aux maladies des végétaux. Les ressources génétiques subissaient une érosion constante. Depuis 1992, ce phénomène avait suscité un certain nombre d'instruments internationaux, dont le Traité international, qui visaient à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Il était important que les pays développés aident les pays en développement à participer pleinement aux efforts internationaux visant à gérer durablement les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le plan d'action tunisien pour la biodiversité visait à renforcer l'infrastructure et les ressources humaines et à promouvoir la recherche et la gestion, ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles grâce à une approche participative. La Tunisie disposait de 26 zones protégées, dont trois intéressant directement la région méditerranéenne. La Tunisie était en train d'établir une banque de gènes avec le plein appui du Président de la République. Cette banque faciliterait la recherche technique et scientifique dans le but d'accroître la production alimentaire. M. Mougou a déclaré que c'était un honneur pour la Tunisie d'accueillir la réunion et a souhaité aux délégués des débats fructueux afin qu'un projet d'Accord type de transfert de matériel puisse être soumis à l'Organe directeur à sa première session. Au nom du Ministre de l'agriculture et des ressources hydriques, M. Mougou a déclaré la réunion ouverte.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS REPRÉSENTANT LES RÉGIONS

7. M. Tewolde Berhan Gebre Egziabher (Afrique), M. Rashid Anwar (Asie), M. Bert Visser (Europe), M. Hadil da Rocha Vianna (Amérique latine et Caraïbes), M. Bryan L. Harvey (Amérique du Nord), M. Javad Mozafari (Proche-Orient) et M. John Madden (Pacifique Sud-Ouest) ont été élus Vice-Présidents représentant les régions.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

- 8. Le Président a proposé que la réunion commence par examiner l'incorporation des ajouts ou des amendements proposés par les régions dans le document intitulé *Premier projet d'Accord type de transfert de matériel établi par le Secrétariat*¹, avant d'entamer des négociations sur chacun des articles. L'ordre du jour et le calendrier ont été adoptés sur cette base.
- 9. Sur proposition du Président, un Groupe d'experts juridiques a été établi pour formuler des opinions sur toute question qui lui serait soumise par le Groupe de contact.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PREMIER PROJET D'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

10. Toutes les régions ont souligné qu'il importait de mettre en place un Accord type de transfert de matériel qui soit pratique, efficace et efficient, dans le respect des dispositions du Traité, de façon à faciliter l'application du Système multilatéral. Les régions ont souligné que les deux journées de consultations régionales qui avaient précédé la réunion avaient été extrêmement fructueuses et ont exprimé le souhait que des occasions analogues leur soient données lors des futures réunions. Elles ont remercié le Secrétariat de la FAO du *Premier Projet d'Accord type de transfert de matériel établit par le Secrétariat*, qui constituait une excellente base de départ pour les négociations. Elles ont également remercié le Gouvernement tunisien de son hospitalité et les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et d'autres pays de leur soutien financier.

.

¹ CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/2.

EXAMEN DU TEXTE DU PREMIER PROJET D'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

- 11. Le Groupe de contact a examiné le projet d'Accord type de transfert de matériel qui avait été établi sous la direction et la supervision de son président, en consultation avec les présidents des groupes régionaux de la FAO et le président de la deuxième réunion du Comité intérimaire.
- 12. Le Groupe de contact a donc examiné et éventuellement révisé tous les éléments de l'Accord type de transfert de matériel. Il <u>a adopté</u> la version définitive du *Premier projet d'Accord type de transfert de matériel* tel qu'il figure à l'*Annexe A* du présent document.

AUTRES TRAVAUX

- 13. Le Groupe de contact a examiné la procédure à suivre pour achever la préparation de l'Accord type de transfert de matériel de façon qu'il puisse être examiné en vue de son adoption par l'Organe directeur du Traité à sa première réunion. Il <u>est convenu</u> qu'il aurait besoin de tenir une réunion supplémentaire à cet effet, qui devrait comprendre deux journées de consultations régionales préparatoires, fin 2005 ou début 2006. Il devrait pour cela disposer des ressources financières extrabudgétaires nécessaires. Il a donc <u>lancé un appel</u> aux pays donateurs pour qu'ils mettent ces ressources à sa disposition en temps opportun, notamment pour faciliter la participation des pays en développement. Pour préparer cette réunion:
 - le Secrétariat devrait communiquer le *Premier projet d'Accord type de transfert de matériel* à tous les représentants désignés par les régions, ainsi qu'aux présidents des groupes régionaux de la FAO à Rome;
 - le Groupe de contact a demandé que toutes les observations émanant des pays d'une même région soient adressées aux vice-présidents du Groupe de contact représentant cette région, avec copie aux présidents des groupes régionaux de la FAO à Rome. Le Secrétariat ferait suivre toutes les observations qu'il recevrait aux vice-présidents du Groupe de contact représentant les régions, de façon qu'elles soient prises en compte pour la préparation de la prochaine réunion.

AUTRES OUESTIONS

- 14. Le Groupe de contact <u>a voté une mention de remerciement</u> au Gouvernement tunisien hôte de la réunion, ainsi qu'aux Gouvernements des États-Unis d'Amérique et d'autres pays ayant fourni un appui financier. Il <u>a reconnu</u> l'importante contribution du représentant de la FAO auprès de la Tunisie à la préparation de la réunion, en coordination avec le Centre de formation appliquée. Il <u>a remercié</u> le président de sa direction éclairée et efficace, grâce à laquelle les débats avaient eu lieu dans une atmosphère constructive et productive. Il <u>a remercié</u> en particulier le Groupe d'experts juridiques, qu'il avait établi, et son président, M. Brett Walker (Pacifique Sud-Ouest), de leur précieux soutien.
- 15. Le Groupe de contact <u>a également remercié</u> le Secrétariat d'avoir préparé et appuyé la réunion avec une grande efficacité.

ADOPTION DU RAPPORT

16. Le Groupe de contact a adopté son rapport le vendredi 22 juillet 2005 à 19 h 45.

ANNEXE A

PREMIER PROJET D'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL ÉTABLI PAR LE GROUPE DE CONTACT CHARGÉ DE LA RÉDACTION DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL¹

1. PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE

- 1a. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé « le Traité ») a été adopté par la Conférence de la FAO à sa trente et unième session, le 3 novembre 2001 et est entré en vigueur le 29 juin 2004.
- 1b. Le Traité a pour objet la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire.
- 1c. Les Parties contractantes, dans l'exercice de leurs droits souverains, ont établi un système multilatéral, tant pour favoriser l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture que pour partager de façon juste équitable les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, dans une perspective complémentaire et de renforcement mutuel.
- 1d. Le présent accord est l'Accord type de transfert de matériel tel qu'adopté [conformément à l'Article 12.4 du Traité] dans la décision *** adoptée par l'Organe directeur le (*date*). [Le présent accord doit être appliqué d'une manière qui soit compatible avec les objectifs et les dispositions pertinentes du Traité.] [Le présent accord est conclu [et sera appliqué [et interprété]] dans le cadre du Traité.]
- [1e. Rien dans le présent accord ne doit être interprété comme modifiant de quelque manière que ce soit les droits et obligations des Parties contractantes en vertu du Traité et d'autres accords internationaux.]

2. PARTIES À L'ACCORD

2.1 Le présent accord de transfert de matériel (ci-après dénommé « le présent accord ») est [conforme à l'Accord type de transfert de matériel] [l'Accord type de transfert de matériel mentionné à l'Article 12.4 du Traité].

2.2 Le présent accord est conclu

ENTRE: (nom et adresse du fournisseur – éventuellement une institution –, nom du responsable agréé, coordonnées du responsable agréé) (ci-après dénommé « le fournisseur »),

ET: (nom et adresse du bénéficiaire – éventuellement une institution –, nom du responsable agréé, coordonnées du responsable agréé) (ci-après dénommé « le bénéficiaire »).

¹ Comme indiqué dans son mandat (Annexe C), le Groupe de contact est composé de représentants désignés par les présidents des groupes régionaux de la FAO, de leurs conseillers et de représentants d'organisations internationales spécifiées.

- [2.3 Les Parties contractantes au Traité prendront des mesures pour s'assurer que les Parties au présent accord qui relèvent de leur juridiction s'acquittent des obligations découlant du présent accord.]
- 2.4 Les Parties au présent accord conviennent de ce qui suit:

3. **DÉFINITIONS**

- 3.1 Aux fins du présent accord, les termes et expressions ci-après sont à entendre comme suit:
- « Organe directeur » désigne l'Organe directeur du Traité;
- « Système multilatéral » désigne le Système multilatéral établi en vertu de l'Article 10.2 du Traité;
- « Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture » désignent tout matériel génétique d'origine végétale présentant un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture;
- « *Matériel génétique* » désigne tout produit d'origine végétale, y compris le matériel de reproduction et de multiplication végétative, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité;
- « *Commercialiser* » désigne l'acte consistant à vendre ou louer un (plusieurs) produit(s) ou concéder une licence pour un (plusieurs) produit(s) à des fins pécuniaires.

Par « produit », on entend

Option 1

/une variété, une lignée, des matériels de sélection, [des gènes ou toute autre unité fonctionnelle de l'hérédité,] [des tissus ou du matériel *in vitro* et des semences et autre matériel de multiplication dérivé du matériel reçu] [ou tout résultat [d'innovations] [de développements] technologiques] à l'exclusion du grain [et d'autres produits destinés à la commercialisation.]/

Option 2

/une ressource phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture [mise au point par le bénéficiaire] [et dérivée du matériel tel que défini à l'Article 4.1, grâce à la recherche et à la sélection] qui incorpore [par pedigree, au moins 25 pour cent du matériel ou qui contient un caractère identifiable de valeur ou une caractéristique essentielle du matériel] [du matériel auquel on a eu accès grâce au Système multilatéral, qui a fait l'objet [d'une innovation] [d'une mise au point] et qui est destiné à la commercialisation.]/.

Par « incorporation », on entend

Option 1

/l'incorporation [physique] dans un produit de tout [petite partie d'un] matériel génétique] [génotype obtenu à partir de matériel] [gène ou unité fonctionnelle de l'hérédité de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture] auquel on a eu accès grâce au Système multilatéral, [sans tenir compte de l'expression d'un caractère] [qui aboutit à l'expression d'un caractère fonctionnel qu'il est intéressant de conserver]./

Option 2

/l'incorporation, par sélection généalogique, d'au moins [25 pour cent (25%)] du matériel (comme défini à l'Article 4.1 ci-après) ou l'incorporation d'un caractère identifiable de valeur ou d'une caractéristique essentielle du matériel./

[« Disponible sans restriction »²: un produit est considéré comme disponible sans restriction à des fins de recherche et de sélection lorsqu'il peut être utilisé à des fins de recherche et de sélection sans aucune obligation juridique ou contractuelle ou restriction biotechnologique ou technologique, [ou toute autre restriction], qui empêcherait son utilisation [ou celle de tout autre produit] [l'utilisation de ses unités fonctionnelles de l'hérédité] de la façon spécifiée dans le Traité. [La disponibilité ne dépend pas d'un type précis de droit de propriété intellectuelle revendiqué pour le produit, mais de la façon dont le détenteur du droit de propriété intellectuelle choisit de mettre le produit à la disposition d'autres bénéficiaires].

[Par « ventes nettes », on entend les ventes brutes du (des) produit(s) par le bénéficiaire, ses filiales, ses sous-traitants, les exploitants de ses brevets ou ses preneurs, à une tierce partie indépendante, moins la somme des: a) remises, d'un montant habituel dans ce secteur pour achats en quantité ou paiement comptant ou accordées à des grossistes et distributeurs; b) montants remboursés ou crédités en raison d'un refus ou d'un renvoi; c) toutes dépenses de fret ou autres coûts de transport, de douane, tarifs douaniers, droits d'assurance, de vente et d'accise fondés directement sur les ventes, sur le chiffre d'affaires ou sur la livraison du (des) produit(s).]

[Par « *ventes brutes* », on entend les recettes provenant de la vente, de l'octroi de licences et d'accords contractuels, de la location et de toute autre recette découlant de la commercialisation, avant déduction de tout coût ou taxe.]

4. OBJET DE L'ACCORD DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

4.1 Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture citées dans l'*Appendice 1* au présent accord (ci-après dénommées le « matériel ») [et les informations y relatives figurant dans l'alinéa 6.1b [et dans l'*Appendice 1*]] sont transférées par la présente du fournisseur au bénéficiaire dans les conditions fixées dans le présent accord.

/5. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 5.1 [Le présent accord est conclu dans le cadre du Système multilatéral et est exécuté et interprété conformément aux objectifs et aux dispositions du Traité.]
- [5.2] Les Parties au présent accord conviennent de ce que (*la personne morale représentant l'Organe directeur*), en tant que tierce personne bénéficiaire, a le droit de suivre l'exécution du présent accord et d'engager des procédures de règlement des différends, conformément à l'Article 9.2, en cas de violation de l'Accord.
- 5.3 Les droits relatifs au suivi et au *locus standi* mentionnés à l'Article 5.2 incluent, sans s'y limiter, le droit de:
 - a) demander des échantillons de tout produit au fournisseur et au bénéficiaire et des informations relatives à l'exécution de leurs obligations en vertu des Articles 6.1 et 7.1, 7.2, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.10, 7.11 et 7.13, y compris aux relevés de comptes;

² Ce texte pourrait aussi être inséré dans l'Article 7.

- b) engager des procédures de règlement des différends conformément à l'Article 9 du présent accord, en cas de manquement aux obligations dont il est fait état à l'alinéa a) ci-dessus
- 5.4. Les droits accordés à la (*personne morale représentant l'Organe directeur*) mentionnées ci-dessus n'empêchent pas le fournisseur, ni le bénéficiaire, d'exercer leurs droits en vertu du présent accord.]/

6. DROITS ET OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

- 6.1 Le fournisseur s'engage à transférer le matériel [et les informations y relatives mentionnées à l'Article 6.1b] conformément aux dispositions suivantes du Traité:
 - a) L'accès est accordé rapidement, sans qu'il soit nécessaire de suivre individuellement les entrées et gratuitement ou, lorsqu'un paiement pour frais est requis, il ne doit pas dépasser les coûts minimaux engagés;
 - b) Toutes les données de passeport disponibles et, sous réserve de la législation en vigueur, toute autre information descriptive associée disponible et non confidentielle sont jointes aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture fournies:
 - [c) L'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en cours de mise au point, y compris au matériel en cours de mise au point par les agriculteurs, reste à la discrétion des obtenteurs, pendant la période de leur mise au point;]
 - [d) L'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture protégées par des droits de propriété intellectuelle et par d'autres droits de propriété est consenti conformément aux accords internationaux et aux lois nationales pertinents.]
 - [e) Le fournisseur notifiera à la tierce partie bénéficiaire le nom et l'adresse des parties, le matériel transféré et la date de l'Accord.]

7. DROITS ET OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

- 7.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser ou conserver le matériel uniquement à des fins de recherche, de sélection et de formation pour l'alimentation et l'agriculture, à l'exclusion des utilisations chimiques ou pharmaceutiques et/ou d'autres utilisations industrielles non alimentaires et non fourragères.
- 7.2^{3 4} Le bénéficiaire ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle ni aucun autre droit limitant l'accès facilité au matériel fourni en vertu du présent accord ou à des parties ou composantes génétiques, sous la forme reçue du Système multilatéral.
- [7.3 Le bénéficiaire peut obtenir un droit de propriété intellectuelle ou d'autres droits concernant le produit, si les critères relatifs à ces droits sont respectés conformément à la législation nationale.]

³ [Sont exclus du « matériel, ou ses parties ou composantes génétiques, sous la forme reçue » les cas dans lesquels, par exemple, un gène est séparé ou affiné à partir du matériel ou de ses parties ou composantes génétiques, sous la forme reçue au titre du présent accord en vue de préciser ses fonctions.]

⁴ « Le matériel ou ses parties ou composantes génétiques sous la forme reçue du Système multilatéral » inclut les semences, organes, tissus, cellules, gènes et ADN provenant du matériel fourni au titre du présent accord.

- [7.4 Si le bénéficiaire obtient un droit de propriété intellectuelle sur un produit qui contient du matériel génétique ou des composantes génétiques reçus du Système multilatéral au titre du présent accord, il doit en informer la tierce partie bénéficiaire]
- [7.5] Le matériel génétique fourni au titre du présent accord et qui est protégé par des droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de propriété ne doit être utilisé que dans le respect des accords internationaux pertinents et conformément aux législations nationales en vigueur.]
- 7.6 Si le bénéficiaire conserve le matériel fourni, il le tient à la disposition du Système multilatéral, de même que les informations y relatives visées à l'Article 6.1b, par le biais de l'Accord type de transfert de matériel.
- 7.7 Si le bénéficiaire transfère le matériel et les informations y relatives visées à l'Article 6.1b fournis en vertu du présent accord [ou un produit en cours de mise au point provenant dudit matériel,] à une autre personne ou entité [à des fins de recherche et de sélection], il le fait [dans les conditions fixées par] [en vertu de l'] [un nouvel] Accord type de transfert de matériel [et doit en informer l'Organe directeur du Traité ou toute autre personne désignée à cet effet.] [Le bénéficiaire n'a pas d'autres obligations concernant les mesures prises par toute autre tierce partie du transfert.]
- [7.8 Tout transfert ultérieur de matériel fourni est assujetti aux droits du pays d'origine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]
- [7.9 Sous réserve du respect des dispositions des Articles 7.10 et 7.11 ci-après, le bénéficiaire peut commercialiser un ou plusieurs produits.]
- 7.10 Si le bénéficiaire commercialise un produit qui est une ressource phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture incorporant du matériel visé à l'Article 4.1 du présent accord [et si ce produit n'est pas disponible sans restriction pour d'autres bénéficiaires à des fins de recherche et de sélection,] le bénéficiaire verse [un pourcentage fixe des recettes brutes résultant de la commercialisation des produits obtenus à partir de la ressource phytogénétique en question] [sur la base des recettes brutes résultant de la commercialisation de produits obtenus à partir de la ressource phytogénétique en question] au mécanisme établi par l'Organe directeur à cet effet conformément [à la formule et] aux instructions bancaires énoncées dans l'*Appendice 2* au présent accord. [Ce pourcentage est révisé à intervalles réguliers par l'Organe directeur, conformément à l'Article 13.2d ii) du Traité.]

[7.11]

Option 1

[Le bénéficiaire est encouragé à déposer les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les informations y afférentes mises au point par le bénéficiaire et incorporant le matériel par le biais de la recherche et de la sélection dans le Système multilatéral, de façon qu'il soit disponible par la suite pour la recherche et la sélection.]

Option 2

[Le bénéficiaire met à la disposition du Système multilatéral, par le biais du système d'information prévu à l'Article 17 du Traité, toutes les informations non confidentielles et partage les avantages non monétaires résultant de la recherche-développement effectuée sur le matériel génétique et ses composantes reçus du Système multilatéral.]

- [7.12] Le bénéficiaire est encouragé à partager les avantages non monétaires associés à toute ressource phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture qu'il a mise au point intégrant le matériel [comme mentionné à l'Article 4.1] avec le Système multilatéral. Ces avantages non monétaires peuvent inclure:
 - a) l'échange d'informations, comme énoncé par exemple à l'Article 13.2a du Traité;
 - b) l'accès aux technologies et le transfert de technologies, comme énoncé, par exemple, à l'Article 13.2b du Traité;
 - c) le renforcement des capacités, comme énoncé, par exemple, à l'Article 13.2c du Traité; et
 - d) le partage d'autres avantages découlant de la commercialisation, comme énoncé, par exemple, à l'Article 13.2d du Traité.]
- [7.13 Le bénéficiaire qui obtient des droits de propriété intellectuelle restrictifs sur tout produit mis au point à partir du matériel génétique ou de ses composantes issu du Système multilatéral et transfère ces droits de propriété intellectuelle restrictifs à une tierce partie, transfère les obligations relatives au partage des avantages découlant du présent accord à cette tierce partie].
- [7.14 Si le bénéficiaire commercialise un produit qui est une ressource phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture appartenant à (une espèce cultivée figurant sur la liste de l'Appendice 1 au Traité), le bénéficiaire verse au mécanisme établi par l'Organe directeur au titre de l'Article 19.3f, *% des recettes brutes découlant de cette commercialisation, conformément aux instructions bancaires énoncées dans l'Appendice 2 au présent accord.]

/8. [DROIT APPLICABLE] [INTERPRÉTATION]

8.1

Option 1

[Le droit applicable inclut les principes généraux du droit, le Traité et les décisions de l'Organe directeur.]

Option 2

[Le droit applicable inclut les Principes généraux du droit et les Principes UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (2004), compte dûment tenu des objectifs et des dispositions pertinentes du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]/

9. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS⁵

- 9.1 Le règlement des différends [ne] peut être demandé [que] par le fournisseur ou le bénéficiaire [ou une personne dûment désignée pour représenter les intérêts des tierces parties bénéficiaires en vertu du présent accord.] [étant entendu que l'Organe directeur peut prendre toute mesure qu'il juge appropriée s'il estime qu'il y a eu violation de l'Accord.]
- 9.2 Tout différend découlant du présent accord est résolu de la manière suivante:

⁵ Il pourra être nécessaire d'inclure dans cet article le *locus standi* pour la tierce partie bénéficiaire.

[(nouvel alinéa a) Interprétation: le présent accord de transfert de matériel peut être interprété sur la base des dispositions du Traité, des Principes généraux du droit et des décisions de l'Organe directeur:]

- a) Règlement à l'amiable: les Parties tentent en toute bonne foi de résoudre par la négociation tout différend découlant du présent accord ou lié au présent accord. Si le différend n'est pas résolu dans un délai de [**] jours/mois, l'une ou l'autre des Parties peut recourir à la médiation, comme stipulé à l'alinéa b) ci-après.
- b) Médiation: si le différend n'est pas résolu par la négociation, les Parties s'efforcent de régler leur litige en faisant appel à la médiation d'une tierce partie neutre désignée d'un commun accord. Si le différend n'est pas résolu dans un délai de [**] jours/mois à compter de la date à laquelle la médiation a commencé, l'une ou l'autre partie peut [demander] [proposer] un arbitrage comme stipulé à l'alinéa c) ci-après.
- c) Arbitrage: si le différend n'est pas résolu par la médiation, il est soumis [par accord entre les deux Parties,] à un arbitrage rendu par [un organe d'arbitrage sous réserve du consentement des deux Parties]/[le mécanisme d'arbitrage d'un organe international [tel que la Chambre de commerce internationale]/[un groupe d'experts établi par l'Organe directeur à cette fin] [un groupe d'experts établi conjointement par un mécanisme d'arbitrage international existant et l'Organe directeur]. [Le résultat de cet arbitrage est contraignant pour les deux Parties.]

10. POINTS SUPPLÉMENTAIRES

/Garantie

10.1 Le fournisseur n'apporte aucune garantie quant à la sécurité ou au [droit au] matériel, ni en ce qui concerne la précision ou l'exactitude de toute donnée de passeport ou autre fournie avec le matériel. Il n'apporte pas davantage de garantie en ce qui concerne la qualité, la viabilité ou la pureté (génétique ou mécanique) du matériel fourni. L'état phytosanitaire du matériel n'est garanti que dans la mesure des indications figurant dans un éventuel certificat phytosanitaire les accompagnant. Le bénéficiaire assume l'entière responsabilité du respect de toute réglementation et règle [pertinente] [de son pays] relative aux mesures de quarantaine et à la biosécurité applicable à l'importation ou à l'homologation de matériel génétique.]

/Durée de l'Accord

10.2 Le présent accord demeure en vigueur aussi longtemps [que le Traité lui-même] [qu'il n'est pas dénoncé conformément à l'Article 10.5 [dénonciation], étant entendu que les obligations et droits énoncés dans les Articles [...] perdureront après la dénonciation du présent Accord type de transfert de matériel].

Totalité de l'Accord

10.3 [Les dispositions du présent accord constituent la totalité de l'Accord de transfert de matériel entre les Parties [à l'ATM] et les Parties [à l'ATM] n'ont aucune autre prétention ni ne proposent aucune autre garantie que celles figurant dans l'Accord] [, reconnaissant que les obligations découlant de cet ATM sont exclusivement à la charge des Parties à l'Accord].

/Paiements volontaires

10.4 Si le bénéficiaire commercialise un produit qui est une ressource phytogénétique pour l'alimentation et l'agriculture et qui incorpore du matériel tel que mentionné à l'Article 4.1 du présent accord et si ce produit est disponible sans restriction à des fins de recherche et de sélection,

le bénéficiaire est encouragé à effectuer [le paiement spécifié à l'Article 7.10] [des paiements volontaires] au profit du mécanisme établi par l'Organe directeur à cette fin [, conformément aux instructions bancaires énoncées dans *l'Appendice 2* au présent accord].

Dénonciation

10.5 Sans préjudice de l'Article 10.2, l'une ou l'autre partie au présent ATM peut dénoncer celui-ci avec effet immédiat en le notifiant à l'autre partie, si celle-ci contrevient à l'une des dispositions du présent accord.]

11. [SIGNATURE/ACCEPTATION] [SIGNATURE]

Option 1			
[Signé (Fournisseur)			
Signé (Bénéficiaire) Au nom de (Institution bénéficiaire) ** Date			
Option2			
[L'acceptation et l'utilisation du matériel constituent une acceptation des conditions énoncées dans le présent accord]			
Option 3			
[La fourniture du matériel d'origine est expressément subordonnée à l'acceptation des conditions du présent accord. L'acceptation du matériel d'origine par le bénéficiaire constitue une acceptation des conditions du présent accord.			
Signatures: (facultatives, selon les exigences de certaines juridictions).			
Je soussigné (nom complet du responsable autorisé) déclare et certifie que je suis investi de l'autorité nécessaire pour appliquer cet accord au nom du fournisseur et reconnais que mon institution a la responsabilité et l'obligation de se conformer à la lettre et à l'esprit du présent accord et à ses principes afin d'encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.			
Signature			

^{*} Selon que de besoin.

Je soussigné (<i>nom complet du responsable autorisé</i>) déclare et certifie que je suis investi de l'autorité nécessaire pour appliquer cet accord au nom du bénéficiaire et reconnais que mon institution a la responsabilité et l'obligation de se conformer à la lettre et à l'esprit du présent accord et à ses principes afin d'encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.			
Signature	Date		

APPENDICE 1

[LISTE DU MATÉRIEL FOURNI]

Le présent appendice donne la liste du matériel fourni au titre du présent accord et les informations y relatives mentionnées à l'Article 6.1b.

Les informations en question sont données ci-après ou peuvent être obtenues sur le site web à l'adresse: (*URL*)

[Pour chaque matériel indiqué sur la liste, les renseignements ci-après sont inclus:

- toutes les données de passeport disponibles, y compris le nom scientifique ou toute autre désignation appropriée (telle que le numéro d'échantillon) [et le pays de collecte ou le premier fournisseur du matériel], et
- d'autres renseignements connexes, tels qu'une description écrite détaillée, tout caractère agronomique identifiable et/ou caractéristique essentielle et la forme sous laquelle est fourni le matériel (semence, fruit, feuilles, bois de greffe, tubercule, etc.).]

[Toutes les données de passeport disponibles et, sous réserve de la législation nationale en vigueur, toute autre information descriptive associée non confidentielle concernant le matériel fourni au titre du présent accord sont mises à disposition par les présentes.]

APPENDICE 2

[PAIEMENT AU TITRE DU PARTAGE DES AVANTAGES]

- [1.6] Si le bénéficiaire [, ses filiales, ses sous-traitants, les exploitants de ses brevets ou ses preneurs] commercialise un ou plusieurs produits, il versera des redevances de] [*** pour cent (*** %)] des [ventes nettes du ou des produits] [recettes brutes découlant des produits commercialisés obtenus à partir des ressources phytogénétiques en question]; mais aucune redevance ne sera exigible sur tout produit présentant les caractéristiques suivantes:
 - [a) produit disponible sans restriction pour d'autres travaux de recherche et de sélection, conformément aux dispositions de l'Article 3 du présent accord]
 - [b) produit acheté ou obtenu d'une autre façon auprès d'un individu ou d'une entité qui a déjà payé des redevances sur le ou les produits ou qui est exempté du paiement de redevances conformément aux dispositions de l'alinéa a) ci-dessus]
 - [c) produit vendu ou négocié comme une marchandise.]]
- [2. Le bénéficiaire présentera à l'Organe directeur, dans un délai maximal de soixante (60) jours à compter de la fin de chaque année civile se terminant le 31 décembre, un rapport annuel indiquant les ventes nettes de produits du bénéficiaire ou de ses détenteurs de licence ou de concession pendant la période de douze (12) mois prenant fin le 31 décembre, ainsi que le montant des redevances dues.
- 3. Les paiements seront dus et exigibles dès la présentation de chaque rapport annuel. Tous les paiements dus à l'Organe directeur seront exigibles en (devise spécifique) pour le compte de (compte fiduciaire ou autre mécanisme établi par l'Organe directeur conformément aux dispositions de l'Article 19.3f du Traité).]

⁶ [Ces options sont sans préjudice de la possibilité d'autres options proposées dans l'*Appendice* 2.]

ANNEXE B

ORDRE DU JOUR, TEL QU'ADOPTÉ

- 1. Élection des vice-présidents représentant les régions
- 2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 3. Vues générales sur le premier projet d'Accord type de transfert de matériel
- 4. Examen du texte du premier projet d'Accord type de transfert de matériel
- 5. Travaux ultérieurs
- 6. Autres questions
- 7. Adoption du rapport

ANNEXE C

MANDAT DU GROUPE DE CONTACT CHARGÉ DE LA RÉDACTION DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

Portée de ses travaux

- Élaborer une première version de l'Accord type de transfert de matériel mentionné à l'Article 12.4 du Traité international sur la base du premier projet établi comme décrit ciaprès qui sera soumise à l'Organe directeur à sa première session pour examen et adoption, compte tenu du rapport du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel, des orientations données dans le rapport de la deuxième réunion du Comité intérimaire et des contributions des groupes régionaux
- L'ensemble du processus et le projet seront conformes au Traité international

Composition du Groupe de contact

• Douze pays par région ou douze représentants par région, selon les décisions régionales, à l'exception des régions Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest qui ont six représentants chacune. Un maximum de trois conseillers par pays peuvent être présents en même temps dans la salle de réunion. Les conseillers n'ont pas droit à la parole. Une liaison télévisuelle permet aux conseillers non autorisés à pénétrer dans la salle de suivre la réunion.

Président du Groupe de contact

 Le Président du Groupe d'experts est le Président du Groupe de contact. Des Viceprésidents représentent les régions. Le Président et les Vice-présidents constituent le Bureau.

Organisations compétentes à inviter

- Le GCRAI est invité à désigner un représentant en fonction de son expertise technique pour participer au Groupe de contact.
- La CDB, l'OMPI et l'UPOV sont invitées à envoyer un représentant pour fournir une assistance technique au Groupe de contact à sa demande.

Établissement du premier projet d'Accord type de transfert de matériel examiné par le Groupe de contact à sa première réunion

- Le Secrétariat de la Commission, avec l'appui du Bureau juridique et sous la gouverne et la supervision du Président du Groupe de contact en consultation avec les présidents des groupes régionaux et le Président de la deuxième réunion du Comité intérimaire, établit le premier projet d'Accord type de transfert de matériel pour examen par le Groupe de contact à sa première réunion
- Le projet d'Accord type de transfert de matériel est distribué aux Membres du Groupe de contact huit semaines au moins avant que celui-ci ne se réunisse

Calendrier des travaux du Groupe de contact

- Les groupes régionaux sont invités à désigner leurs représentants au Groupe de contact avant la fin du mois de février 2005, de façon que le Groupe de contact puisse se réunir si possible au cours du premier semestre de l'année, sous réserve que des ressources extrabudgétaires suffisantes soient disponibles, notamment pour financer la participation des représentants du Groupe de contact venant de pays en développement.
- Le Groupe de contact fera rapport à l'Organe directeur à sa première session

ANNEXE D

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/1 Projet d'ordre du jour et du calendrier provisoires

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/2 Premier projet d'Accord type de transfert de matériel préparé

par le Secrétariat

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/2 Add.1 Notes explicatives sur le premier projet d'Accord type de

transfert de matériel préparé par le Secrétariat

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/3 Synthèse des observations reçues au sujet du premier projet

d'Accord type de transfert de matériel préparé par le

Secrétariat

Documents d'information

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/Inf.1 Mandat du Groupe de contact

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/Inf.2 Liste des documents

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/Inf.3 Note d'information à l'intention des participants

CGRFA/IC/CG-SMTA-1/05/Inf.4 Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote

soumise par la Communauté européenne et ses États membres

Études de référence

Étude de référence n° 25 Arbitrage international

Étude de référence n° 26 Méthodes d'expression de l'acceptation des modalités et

conditions des ATM: accords "sous plastique" et accords "au

clic"

Étude de référence n° 27 Pratiques commerciales en matière d'utilisation des ressources

phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Autres documents

CGRFA/IC/MTA-1/04/Rep Rapport sur les conclusions du Groupe d'experts sur les

modalités de l'Accord type de transfert de matériel

CGRFA/MIC-2/04/Rep Rapport de la deuxième session de la Commission des

ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour

l'alimentation et l'agriculture

CGRFA/IC/Inf.1 Convention de Vienne sur le droit des Traités, Section 3:

Interprétation des Traités

ANNEXE E

LISTE DES PARTICIPANTS

Président du Groupe de contact: M. Eng Siang LIM No. 8, 5515/5C **Subang Jaya** 47500 Selangor Malaisie Téléphone: +60 (3) 56338221

Courriel: eslim choi@yahoo.com

REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LES PRÉSIDENTS DES GROUPES **RÉGIONAUX DE LA FAO**

REPRÉSENTANTS RÉGION **ADRESSE**

AFRIQUE 1. Mr Tewolde Berhan **GEBRE**

EGZIABHER

Environmental Protection Authority

PO Box 12760 Addis Ababa **Ethiopia**

Tel: +251-1-46 46 06 Fax: +251-1-46 48 82 E-mail: esid@ethionet.et

2. Mr Godfrey Patrick MWILA

Principal Agricultural Research Officer Ministry of Agriculture, Food and

Fisheries

c/o SADC Plant Genetic Resources Centre

P/Bag CH 6

Farm No. 6300, Great East Rd.

Lusaka Zambia

Tel: +260-1-233391/2

Fax: +260-1-230515/233746

Cell: 096 745604

E-mail: spgrc@zamnet.zm

3. M. Didier BALMA

Directeur de la Recherche Scientifique Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique

01 BP 476 Ouagadougou 01

Burkina Faso

Téléphone: +226 50308269 Télécopie: +226 50315003 Courriel: dbal@fasonet.bf

4. Ms Maria Antonieta COELHO

Prof. Natural Resources Law

Faculty of Law University A. Neto

c/o Centro Nacional de Recursos

Fitogenéticos

Prédio Centro Nacional de Investigação

Científica

Avenida Revolução de Outubro

Luanda Angola

Mobile phone: +244 91206707 E-mail: <u>fitogen@ebonet.net</u> cnrf@ebonet.net mamrcoelho@snet.co.ao

5. M. Joseph **KENGUE**

Chargé de recherche

Institut de la Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)

Coordonateur du Programme National des

Ressources Phytogénétiques

B.P 02067 Yaounde

Cameroun

Téléphone: +237 2316455 (home)

Portable:+237 9913836

Courriel: jkengue2002@yahoo.fr

6. Mr Shadrack MOEPHULI

Assistant Director General

Agricultural Production (ADG-AP)

Department of Agriculture

Private Bag X973 Pretoria 0001 **South Africa**

Tel: +27 12 3196506/6507/6536

Fax: +27 12 3196347 Cell: 082 801 0911

Email: adgap@nda.agric.za

7. Ms Gillian MAGGS-KÖLLING

Chief, Agricultural Research Officer

National Botanical Ministry of

Agriculture, Water and Forestry Research

Institute

Ministry of Agriculture, Water and

Forestry

Private Bag 13184

Windhoek Namibia

Tel: +264 61 2022020 Fax: +264 61 258153 E-mail: gmk@nbri.org.na 8. M. Cheikh Alassane FALL

Programme Officer CORAF/WECARD

7, Avenue H. Bourguiba – Castors

B.P. 48 Dakar **Sénégal**

Téléphone: +221 825 9618

Télécopie: +221 832 2427/ 825 5569 Courriel: <u>alassane.fall@coraf.org</u> <u>sene_grtkf@yahoo.fr</u>

9. Mr John MULUMBA WASSWA Acting Programme Leader National Agricultural Research

Organization

Lentebbe Botanical Gardens

P.O. Box 295 or 40 Entebbe - **Uganda** Tel: +256 41 320638 Fax: +256 41 321070

E-mail: curator@infocom.co.ug

10. Ms Elizabeth MATOS

Presidente

Centro Nacional de Recursos

Fitogenéticos

Prédio Centro Nacional de Investigação

Científica

Av. Revolução de Outubro CP 10043 (BG) Luanda

Angola

Tel: +244 2 325673/321688 E-mail: <u>cnrf@ebonet.net</u> fitogen@ebonet.net

ASIE

1. Mr Md. Abdus **SAMAD**

Project Director

Plant Genetic Resources Center Bangladesh Agricultural Research

Institute

Jozdebpur, Gazipour - 1701

Bangladesh

Tel: +88 02 9261508/9252087 (O) Fax: +88 02 9128557-8 Ext 166 (Res)

Mobile 0171-431960

E-mail: <u>Aasamadd@yahoo.com</u> <u>pdpgrcba@bdonline.com</u>

2. Mr Li WENXING

Deputy Division Director Seed Division, Crop Production

Ministry for Agriculture 11 Nongzhanguan Nanli

Beijing- **China** Tel: + 10 641 928 47 Fax:010 641 928 15

E-mail: <u>liwenxing@agri.gov.cn</u> nyszzc@agri.gov.cn

3. Mr Sugiono MOELJOPAWIRO

Director & Plant Breeder

Centre for Plant Variety Protection

Dept. of Agriculture Jl. Harsono RM No. 3

Ragunan, Jakarta 12550 **Indonesia**

Tel: +62 21 7816386 (office) +62 251 316127 (home) Fax: +62 21 78840389

E-mail: <u>sugionom@indo.net.id</u> pawiro@deptan.go.id

4. Mr Nestor ALTOVEROS

Deputy Director

Institute of Plant Breeding College of Agriculture University of the Philippines

Los Banos College Laguna **Philippines**

Tel: +63 49 5362512/ 5363528/ 5362697

Fax: +63 49 5363438

E-mail: <u>ncaltoveros@yahoo.com</u>

5. Mr Masao **OKAWA**

Examiner

Plant Variety Examination Office Seed and Seedlings Division Agricultural Production Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and

Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki

Chiyoda-ku Tokyo 100-8950

Japan

Tel. +813 35810518 Fax.+813 35026572

E-mail: masao ookawa2@nm.maff.go.jp

6. Mr Taesan KIM

Director

Genetic Resources Division

Rural Development Administration

225, Seodundong Suwon Kyunggido 441-707 **Republic of Korea**

Tel: +82-31-299-1801 Fax: +82-31-294-6029 E-mail: gmo0212@rda.go.kr 7. Mr Rashid ANWAR

Deputy Director General (IABGR) National Agricultural Research Centre

PARC-NARC Park Road

Islamabad **Pakistan**

Tel: +92 51 9255203 (Off) +92 51 229 2593 (Home)

Fax: +92 51 9255201

E-mail: rashid1946@yahoo.com

8. Mr Han Hee CHAN

Director; Rice

Industrial Crops and Floriculture Division Department of Agriculture, Wisma Tani

Lot 442, Precent 4

Government Administration Center

62624 Putrajaya Malaysia

Tel: +603 88703212 Fax: +603 88889295

E-mail: chanhh@doa.gov.my

9. Mr Wichar THITIPRASERT

Director Post Harvest and Processing Research and Developing Office

Department of Agriculture

Chatuchak Bangkok 10900 **Thailand**

Tel: +66 29406868 Fax: +66 25795788

E-mail: wichar_doa@hotmail.com wichar@mozart.inet.co.th

wichar@inet.co.th

EUROPE

1. Mr Frank **BEGEMANN**

Information Centre for Biological

Diversity (IBV) Villchgasse 17 53177 Bonn **Germany**

Tel: +49 228 9548200/202 Fax: +49 228 9548220 E-mail: <u>begemann@zadi.de</u>

2. Mr Jan BORRING

Senior Advisor

Ministry of Environment Box 8013 DEP (Myntgaten)

0030 Oslo Norway

Tel: +47 22 24 59 63 Fax: +47 22 24 27 55

E-mail: jpb@md.dep.no

Jan.petter.borring@md.dep.no

3. Mr Alwin **KOPSE**

Senior Adviser Etat-major direction

Office Fédéral de l'Agriculture c/o Mr François Pythoud Mattenhofstrasse 5 CH – 3003 Berne

Switzerland

Tel: +41 31 323 9069/+41 79 816 16 68 E-mail: <u>alwin.kopse@syngenta.com</u>

4. Mme Andrée **SONTOT**

Chargée de Mission

Bureau des Ressources Génétiques

16, Rue Claude Bernard 75231 – Paris Cedex 05

France

Téléphone: +33 1 44087270 Télécopie: +33 1 44087263

Courriel: andree.sontot@inapg.inra.fr

5. M. François BURGAUD

Groupement National

Interprofessionnel des semences et plants

Direction des relations extérieures

44, Rue du Louvre 75001 Paris - **France**

Téléphone: +33 1 42 33 76 94 Télécopie: +33 1 42 33 27 74 Courriel: françois.burgaud@gnis.fr

6. Mr Bert VISSER

Centre for Genetic Resources the

Netherlands PO Box 16

6700 AA Wageningen
The Netherlands
Tel: +31 317 477184
Fax: +31 317 418094
E-mail: bert.visser@wur.nl

7. Ms Leena **HÖMMÖ**

Agricultural Counsellor Research and Extension Unit

Ministry of Agriculture and Forestry

P.O. Box 30 00023 Government

Finland

Tel: +358 9 16052420/529 19 Fax: +358 9 16052203

E-mail: <u>leena.hommo@mmm.fi</u>

8. Mr Bent **SKOVMAND**

Director

Nordic Gene Bank Box 41/23053 Alnarp

Sweden

Tel: +46 40 53 66 44 Fax: +46 40 53 66 50 E-mail: <u>bent@ngb.se</u>

9. Mr Martyn **IBBOTSON**

Head of Genetic Resources and

Sponsorship Unit

Research Policy International Division Department for Environment, Food and

Rural Affairs

Room 303, Cromwell House

Dean Stanley Street

Westminister London SW1P 3JH

United Kingdom Tel: +44 20 72381653 Fax: +44 20 72381658

E-mail: martyn.ibbotson@defra.gsi.gov.uk

10. Mr Mario MARINO

Fonctionnaire

Ministère pour les Politiques Agricoles et

Forestières

Via XX Settembre 20

00187 Rome Italie

Tel: +39 06 46656093 Fax: +39 06 42014246

E-mail: m.marino@politicheagricole.it

11. Mr Mesut **KESER**

Deputy Director General

Ministry of Agricultural and Rural Affairs

General Directorate of Agricultural Research

P.O. Box 78

06171 Yenimahalle – Ankara

Turkey

Tel: +90 312 3157629 Fax: +90 312 3153448

E-mail: mesut_keser@ankara.tagem.gov.tr

mkeser@tagem.gov.tr

12. Mr Kay **BEESE**

European Commission

Directorate General for Health and

Consumer Protection

200 rue de la Loi (office : F101 05/90)

B-1049 Brussels

Belgium

Tel: +32 2 2966808 Fax: +32 2 296 93 99

E-mail: <u>kay.beese@cec.eu.int</u>

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

1. Mr Luis Guillermo GONZALEZ RODRIGUEZ

Comisión Nacional de Recursos

Fitogeneticos Apdo 8686-1000

San José

Costa Rica/ Central America

Tel: +506 2412865 Fax: +506 2366713 Cell: +506 379 2548

E-mail: <u>luigonza@racsa.co.cr</u> <u>luisgonzalez@amnet.co.cr</u>

2. Ms Ana BERRETTA

Comité Nacional Recursos Fitogeneticos

MGAP/ INIA ESTANZUELA

Colonia Uruguay

Tel: +598 52 23 187/ +598 574 8000

Fax: +598 2

E-mail: ana@inia.org.uy

sejecutiva@procisur.org.uy

3. Ms Teresa AGÜERO TEARE

Responsable de los Temas Ambientales, Bioseguridad y Recursos Genéticos del Departamento de Políticas de la Oficina de Estudios y Políticas Agrarias (ODEPA)

Ministerio de Agricultura Teatinos 40, Santiago -Chile

Tel: +56 2 3973039 Fax: +56 2 3973044

E-mail: taguero@odepa.gob.cl

4. Mr Modesto FERNÁNDEZ DÍAZ-SILVEIRA

Oficial para el Medio Ambiente Ministerio de Ciencia, Tecnología y

Medio

Ambiente (CITMA)

Capitolio Nacional - Prado y San José

La Habana **Cuba**

Tel: +53 7 8670598 Fax: +53 7 8670615 E-mail: modesto@citma.cu

mffds@yahoo.com

5. Mr César TAPIA BASTIDAS

Líder del Departamento Nacional de Recursos Filogenéticos y Biotecnología

(DENAREF) Del INIAP

Panamericana Sur Km 1 CP 17-01-340

Ecuador

Tel: +593 098719782(Mobile) +5932 2693359 (Office)

Fax: +5932 2693359 E-mail: denaref@ecnet.ec denareg@yahoo.com 6. Ms Vanesa LOWENSTEIN

Dirección Nacional de Mercados Secretaría de Agricultura, Ganadería y

Pesca

Paseo Colón 922

Ciudad Autónoma de Buenos Aires

Argentina

Tel: +54 11 43492147 Fax: +54 11 43492242

E-mail: vlowen@mecon.gov.ar

7. Mr. Hadil **DA ROCHA VIANNA**

Minister

Division of the Environment

Brazilian Ministry of External Relations

Brazil

Tel: 5561 411 6673/411 6985

Fax: 5561 322 5523 E-mail: hadil@mre.gov.br

8. Mr. César AZURDIA PEREZ

Consejo Nacional de Areas Protegidas 5 Avenida 6-06, zona 1 Edif. IPM, 5 Nivel

Ciudad de Guatemala/ 2a.Calle B 1-07

Lomas del Sur, Villa Nueva **Guatemala/ Central America** Tel: +502 22532158/ 22381188

Fax: +502 22534141

E-mail: cazurdia@conap.gob.gt

PROCHE-ORIENT

1. Mr. Javad MOZAFARI

Head

National Plant Genebank of Iran Seed and Plant Improvement Institute

P.O. Box 4119 Mahdasht Road Karaj 31585

Iran

Tel: +98 261 2701260 Mobile: +98 9123018753 E-mail: jmozafar@yahoo.com

2. Mr. Ibrahim BEN AMER

Head

National GeneBank

Agricultural Research Centre

P.O. Box 2480

Tripoli

Libyan Arab Jamahiriya Tel: +218 21 3705396/322 9163

Fax: +218 21 3614993

E-mail: <u>benamer55@yahoo.com</u>

3. Mr. Mousa AL FAYAD

Director

Genetic Resources and Medicinal Plants Director of Biodiversity and Genetic

Research Programme

National Centre for Agricultural Research and Technology Transfer (NCARTT)

P.O. Box 639, Baqa' 19381

Jordan

Tel: +962 6 4725071 or +962 77 7850914

Fax: +962-6 4726099

E-mail: musaf20022002@yahoo.com

4. Mr. Mahmud **DUWAYRI**

Faculty of Agriculture

University of Jordan Amman

Jordan

Tel: +962 77 77 805080/ 962 6 5355000

ext. 2510

+962 6 5151129 (Home) +962 79 5222233 (mobile)

Fax: +962 65 151129

E-mail: <u>duwayri@go.com.jo</u> <u>duwayri@ju.edu.jo</u>

5. Mr. Shaker JOUDEH

Deputy Minister of Agricultural Services

Palestinian authority
Tel: +97-2-2961083
Fax: +970-59-21 257 805
E-mail: AOAD@planet.com

6. Mr. Mohamed WALID TAWIL

Deputy Director General

General Commission for Scientific Agricultural Research (GCSAR)

P.O. Box 113
Damascus-Douma
Syrian Arab Republic
Tel: +963 11 5744053
Fey: +063 11 5757002

Fax: +963 11 5757992 E-mail: gcsarpbio@mail.sy

7. Mr. Abdul Aziz Salim **AL-HARTHY**

Director, Agricultural Production

Research Center

Ministry of Agriculture and Fisheries

P.O. Box 50 -PC 121

SEEB

Sultanate of Oman Tel: +968 26893131 Fax: +968 26893097

E-mail: omar95@yahoo.com

8. Mr. Mohamed Abdel **HAMID KHALIFA**

Chairman

National Gene Bank 9 El Gamaa St Giza Gamaa Cairo - **Egypt**

Tel: +202 569 3241/569 3240

Fax: +202 569 3240

E-mail: mamkhalifa@hotmail.com

9. Ms. Fadilah AL-SALAMEEN

Biotechnology Department

Kuwait Institute for Scientific Research

P.O. Box 24885 13109 – Safat **Kuwait**

Tel: +965 4836100 Ext. 4325

Fax: +965 4834670

E-mail: <u>fsalamian@safat.kisr.edu.kw</u>

10. Mr. Ali AL-SHURAI

Agricultural Research & Extension

Authority (AREA)

Director General of the National Genetic

Resources Centre

Office P.O. Box Dhamar (87148) Res. P.O. Box Hodeidah (3411)

Republic of Yemen

Tel & Fax: +967 6 423917/ 423914

Mobile: +967 77903633 E-mail: shuraia@yahoo.com shurai@y.net.ye

AMÉRIQUE DU NORD

1. Mr. Campbell G. **DAVIDSON**

International Science

Program Director - Genetic Resources Agriculture and Agri-Food Canada Room 762, Sir John Carling Building

930 Carling Avenue Ottawa, Ontario K14 0C5

Canada

Tel: +1 613 6942521 Fax: +1 613 7597771 Cell: +1 613 3712994

E-mail: CDavidson@agr.gc.ca

2. Mr. Bryan L. HARVEY

Professor Plant Sciences University of Saskatchewan

51 Campus Drive Saskatoon SK S7N 5c8

Canada

Tel: +1 306 9665795 Fax: +1 306 9665015

E-mail: bryan.harvey@usask.ca

3. Mr Stan BENDA

Senior Counsel

Department of Justice Canada Regulatory Law Section

Exchange Tower, 130 King Street West

Suite 3400

P.O. Box 36, Toronto Ontario, M5X 1K6,

Canada

Tel: +1 416 9739261 Fax: +1 416 973-5004

E-mail: Stan.benda@justice.gc.ca

4. Mr David B. **HEGWOOD**

Agricultural Minister-Counsellor Alternate Permanent Representative U.S. Mission to the U.N. Agencies

Piazza del Popolo, 18 Via Vittorio Veneto 119/A 00187 Rome, Italy

Tel: +39 06-46743507 Fax: +39 06 46743520

E-mail: david.hegwood@usda.gov

5. Ms June **BLALOCK**

Coordinator, Technology Licensing

Program

Office of Technology Transfer Agricultural Research Service U.S. Department of Agriculture

5601 Sunnyside Avenue, Room 4-1158

Beltsville, MD 20705-5131

USA

Tel: +1 301 5045989/5257 Fax: +1 301 504 5060

E-mail: june.blalock@nps.ars.usda.gov

DJB@ars.usda.gov

6. Ms Katy YOUEL PAGE

Office of the Legal Adviser (L/OES)

U.S. Department of State 2201 C Street NW Washington, DC 20520

USA

Tel: +1 202 647 1698/1370 Fax: +1 202 736 7115 E-mail: pageky@state.gov

PACIFIQUE SUD-OUEST 1. Mr Luigi **GUARINO**

Plant Genetic Resources Advisor Secretariat of the Pacific Community

(SPC)

Private Mail Bag, Suva,

Fiji Islands

Tel: +679 337 0733 ext. 230

Dir: +679 337 9230 Cell: +679 931 4423 Fax: +679 337 0021 E-Mail: <u>luigiG@spc.int</u> 2. Mr John MADDEN

Senior Manager, Trade and Environment

International Food and Agriculture Service Department of Agriculture,

Fisheries and Forestry

GPO Box 858

Canberra ACT 2601

Australia

Tel: +61 2 6272 4468 Fax: +61 2 6272 4568/ 4600 email: john.madden@daff.gov.au

3. Ms Judy **BARFIELD**

Counsellor Agriculture Australian Embassy Via Antonio Bosio, 5 00161 Rome - Italy Tel: +39 06 8527 2376 Fax: +39 06 8527 2346

Cell: 335 5838508

email: judy.barfield@dfat.gov.au

4. Mr Brett WALKER

Commercial Manager (Legal)

CSIRO Plant Industry GPO Box 1600 Canberra ACT 2601

Australia

Tel: +61 2 62465064 Fax: +61 2 62465062

E-mail: Brett.Walker@csiro.au

5. Ms Lucy WALLS

Senior Policy Analyst

Ministry of Agriculture and Forestry ASB Bank House, 101-103 The Terrace

P.O. Box 2526 Wellington **New Zealand** Tel: +64 4 4744177 Fax: +64 4 4744206

E-mail: <u>lucy.walls@maf.govt.nz</u>

People's Republic of China

CONSEILLERS PAR GROUPE RÉGIONAL

RÉGION NOM DU CONSEILLER **ADRESSE** Ministry of Justice & Constitutional Affairs **AFRIQUE** 1. Ms. Fiona **BAYIGA** P.O. Box 6848, Kampala Uganda Tel: 256 41 23 59 15/256 77 43 23 46 E-mail: fbayiga@yahoo.com 2. Mr. Julian B. JAFTHA Senior Manager Genetic Resources Private Bag X973 **Pretoria** 0001 RSA Tel: +27 12 319 6024 Cell: +82 395 6150 Fax: +27 12 319 6329 E-mail: SMGRM@nda.agric.za 1. Mr. Jinbiao WANG ASIE Deputy Division Director Department of International Cooperation Ministry of Agriculture 11 Nong Zhan Guan Nan Li Beijing, 100026, China People's Republic of China Tel: 86 10 64192425 Fax: 65004635, 65003621 E-mail: wangjinbiao@agri.gov.cn Wjb xyz@yahoo.com 2. Mr. Jie WANG **Project Officer** Biosafety office & Biodiversity Convention office 15 Xizhimennei Nanxiaojie **Beijing 100035** People's Republic of China Tel: 8610 66556325 Cell: 13701278069 Fax: 8610 66556329 3. Mr. Hongju YANG Section Chief State Intellectual Prpperty Office of China Beijing

4. Mr. Shumn **WANG**

Deputy Director General, Professor

Institute of Crop Sciences

Chinese Academy of Agricultural Sciences

12 Zhong Guan Cun Nan Da Jie

P.O. Box 100081

Beijing **China**

Tel: +86 010 68918567/62175628 (O)

68919180 (H)

Fax: +86 010 68975212

5. Mr. Abdullah WAN DARMAN.

Assistant Director, Rice, Industrial and

Floriculture Division Wisma Tani. Precina 4

Government Administration Center,

62624 Putrajaya

Malaysia

Tel: +603 88703602

E-mail: darman@doa.gvt.my

6. Mr. Mohamed Fazin **MAHMUD**

Ministry of Agriculture and Agro-based

Industry

Wisma Tani, lot 491, Precint 4, Pusat

Pentad

Givan Kerajnar Persekutuar

62624 Putrajaya Kuala Lumpur **Malaysia**

Tel: +60388 70 1023 Fax: 03 88886020

E-mail: <u>fazin@agri.gov.my</u>

7. Mr. Takao **NIINO**

Research Leader, Genebank

National Institute of Agrobiological

Sciences Vice Director

Innovative Technology Division

MAFF Research Council

2-1-2 Kasumigaseki, Chiyodaku, Tokyo, 100-8950 - **Japan** (MAFF)

Tel: +81 3 3502 3919 Fax: +81 3 3593 2209 E-mail: niinot@affrc.go.jp

8. Mr. Koshiro ARATA

Adviser

Ayase 15-18-408, Adachi-ku

Tokyo; **Japan** Tel: 81335023919 Fax: 81335932209

E-mail . koushiro-arata@nm.maff.go.gp

9. Mr Hiroji **ISOSAKI**

Professor

Faculty of Law

Meiji-gakuin University 1-2-37 Shirokanedai Minato-ku-108-8636

Japan

Tel: 03 54245323 Fax: 03 54215692

E-Mail: isozaki@law.meijigakuin.ac.jp

10. Mr. Li XIANGFENG

Second Secretary

N°.2 Chao Yang Men Da Jie

Beijing China

Tel: +8610 65963252 Fax: +8610 65963257

E-mail: li xiangfeng@mfa.gov.cn

EUROPE

1. Mr. A.M. VAN DEN HURK

Senior Adviser

Biotechnology, Biodiversity and Organics

P.O. Box 462, NL-2800 Al Gouda Vossenburchkade 68, Gouda

The Netherlands
Tel: +31 182 68 86 68
Fax: +31 182 68 86 67

E-mail: a.vandenhurk@plantum.nl

2. Mr. Fernando LATORRE

Project Officer on Genetic Resources

Science Directorate, Genetic Resources and

Sponsorship Unit

Room 303, Cromwell House, Dean Stanley Street, Westminster, London, SW1P 3JH

United Kindgdom Tel: 0207 238 1831 Fax: 0207 238 1658

E-mail: <u>fernando.latorre@defra.gsi.gov.uk</u>

3. Mr. Gisbert KLEY

Adviser

Im Heidekamp 2 D-59555 Lippstadt

Germany

Tel: +49 2941 61203 E-mail: gekley@t-online.de

4. Ms. Barbara WEBER

Federal Ministry for Consumer Protection

Division 225 Rochusstr 1 D-53123 Bonn Germany

Tel: +49 228 529 4378

E-mail: barbara.weber@bmvel.bund.de

5. Mr. Cornelis **NOOME** PB1 4420 AA Kapelle

Netherlands

Tel: +31 113 347900 Fax: +31 113 330110

E-mail: kees.noome@advantaseeds-nl

6. Ms. YLNA TILANDER Senior Administrative Officer

Ministry of Agriculture/Food and Consumer

Affairs/Animal Health and Welfare

Division

SE 103 33 Stockholm

Sweden

Tel: +46 8 405 10 00/3091 (D)

Fax: +46 8 405 4970

E-mail:

ylva.tilander@agriculture.ministry.se

7. Mme Regime LOOSLI-SURRANS Chargée de Mission

DAS/CE

Ministère des Affaires Etrangères

59. Bd des Invalides

75007 Paris France

8. Ms Franziska WOLFF Adviser

Oko-Institut Novalisstrass 10

D-10115 Berlin Germany

Tel: 030 280486-71 Fax: 030 280486-88 E-mail: f.wolff@oeko.de

10. Ms Christina TÖRNSTRAND Legal Adviser

> Ministry of Agriculture Stockholm; Sweden

Sweden

Tel: +46 8 4051107

christina.tornstrand@agriculture.ministry.be

11. Ms. Sabine HOFFMANN-

STOCKTER

Adviser

Ministry for Consumer Protection, Food

and Agriculture

Wilhelmstrasse 54, 10117 Berlin

Germany

Tel: 49 1888 529 3933 Fax: 49 1888 529 4549

E-mail: sabine.hoffmann@bmvel.bund.de

12. Ms. Marie Kraus-WOLLHEIM

Federal Institute for Intellectual Ownership

Einsteinstrasse 2

3003 Bern - **Switzerland** Tel: +41 31 3237798 Fax: +41 31 3500675 E-mail: marie.kraus@ipi.ch

13. Mr. François **PYTHOUD**

Swiss Federal Office for Agriculture

3003 Bern Switzerland

Tel: +41 31 3234445

E-mail: francois.pythoud@blw.admin.ch

14. Mr. Jacques GENNATAS

Head of Sector/ Plant Variety Property

Rights

European Commission

Directorate-General for Health and

Consumer Protection European Commission F101 05/92 BE 1049 Brussels

Belgium

Tel: +32 2 2959713 Fax: +32 2 2969399

E-mail: <u>Jacques.gennatas@cec.eu.int</u>

15. Ms. Grethe Helene EVJEN

Senior Adviser

Department of Forest and Natural Resource

Policy

P.O. Box 8007, Dept N0-0030 Oslo

Norway

Tel: +47 22 249311 Fax: +47 22 242753

E-mail: grethe-helene.evjen@lmd.dep.no

16. Mr. Dirk de JONG

Ministry of Agriculture, Nature and Food

Quality

Department of International Affairs

P.O. Box 20401 2500 EK The Hague **The Netherlands** Tel: +31 70 3784310

Fax: +31 70 3786105 E-mail: d.j.de.jong@minlnv.nl

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

1. Ms Adriana Sader TESCARI

Ministry of External Relations Division of Environment Esplanada dos Ministerios Anex I

70170900 Brasilia- DF

Brazil

Tel: 61 4116673/4116674

Fax: 61 3225523

E-mail: astescari@mre.gov.br

2. Mr. Marcio MAZZARO

Lawyer

Ministério da Agricultura, Pecuária e

Abastecimento

Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Sala

621

70043-900, Brasília - DF,

Brazil

Tel: +55 61 3218-2802 Cell: 61 99816342 Fax: 61 2256097

E-mail: <u>mmazzaro@agricultura.gov.br</u>

3. Mr. Lidio CORADIN

Genetic Resources Manager Ministry for the Environment Esplanada dos Ministerios Bloco B- 70068 900 Brasilia, DF

Brazil

Tel: +55 61 40099563 Fax: +55 61 40099587

E-mail: <u>lidio.coradin@mma.gov.br</u>

4. Mr. Leontino Rezende TAVEIRA

Ministry of Agriculture Esplanada dos ministerios Bloco D, Anexo A, Sala 239 Brasilia – DF – **Brazil** Tel: +55 61 3218 2547 Fax: +55 61 3224 2842

E-mail: leontino@agricultura.gov.br

5. Mr. Saulo Arantes CEOLIN

Permanent Representation of **Brazil** to FAO

Via di Santa Maria dell'Anima, 32

00186 Rome – **Italy** Tel: +39 06 6789353 Fax: +39 06 68398802 E-mail: <u>ceolin@brafao.it</u> 6. Mr. Enzo **BENECH**

Presidente

Instituto Nacional de Semillas

Sede Central

Cno. Bertolotti s/n y R-8 Km

C.P. 91001 29 Pando Dpt Canelones - **Uruguay** Tel: +598 2 288 7099 Fax: +598 2 288 7077

E-mail: <u>inasebenech@adinet.com.uy</u>

7. Ms. Carla PASCALE MEDINA

Secretaria de Agricultura Ganaderia, Pesca y Alimentos

Av.Paseo Colon 982 2° PISO OF 220

C1063ACW Buenos Aires - Argentina

Tel: +54-11 4349 2222/2226 Fax: +54-11 4349 2224 E-mail: cpasca@mecon.gov.ar

8. Mr. Marcelo FERRER

Coordinador Proyecto de Recursos

Genéticos

Instituto Nacional de Tecnología

Agropecuaria Buenos Aires

INTA EEA Pergamino CC n. 31 – Ruta 32 Km 4.5

2700 Pergamino **Argentina**

Tel: +542 477431250 Fax: +542 477432553

e-mail: mferrer@pergamino.inta.gov.ar

PROCHE-ORIENT

1. Mr. M. Ibrahim EL HAWARY

Chief Researcher Emeritus National Gene Bank of Egypt

Egypt

Tel: 202 5693241-5693248/7959595 (H)

Fax: 202 5693240

E-Mail: mohamedielhawary@yahoo.com

AMÉRIQUE DU NORD 1. Mr. Douglas **NEWMANN**

Senior Conservation Officer Department of State OES/ETC RM 4333/ 2201 C ST. NW Washington DC 20007

USA

Tel: + 1 202 647 1804

E-mail: newmannd@estate.gov

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ORGANISATION REPRÉSENTANT ADRESSE

CGRAI/IPGRI Mr. Emile FRISON Directeur Général

IPGRI

Via dei Tre Denari 472/a 00057 Maccarese (Fiumicino)

Rome/ Italie

Tel: +39 066118202 Fax: +39 066118405 E-Mail: e.frison@cgiar.org

UPOV Mr. Makoto TABATA Senior Councellor

International Union for the Protection of

New Varieties of Plants

34, chemin des Clombettes, 1211 Geneva

20

Switzerland

Tel: +41 22 3388739 Fax: +41 22 7330336

E-mail: makoto.tabata@upov.int

OMPI Mr. Shakeel BHATTI Senior Program Administrator

34, Chemin des Colombettes

1211 Genève 20 **Switzerland**

Tel: +41 22 3389846/3389111 Fax: +41 22 3388120/7335428 E-mail: shakeel.bhatti@wipo.int

PAYS HÔTE

M. Naceur **HAMZA**Ingénieur Général
Directeur du laboratoire d'Horticulture à
l'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie
2049 Ariana – **Tunisie**

Téléphone: +216 71 755985 Télécopie: +216 71 230077

Courriel: hamza.naceur@iresa.agrinet.tn

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Mr. José T. ESQUINAS-ALCAZAR

Secretary,

Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Food and Agriculture Organization of the United Nations Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 54986 Fax: +39 06 570 53057

E-mail: Jose. Esquinas@fao.org

Mr. Clive STANNARD

Senior Liaison Officer

Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Food and Agriculture Organization of the United Nations Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 55480 Fax: +39 06 570 53057

E-mail: Clive.Stannard@fao.org

Mr. Martin Eric SMITH

Senior Treaty Support Officer

Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Food and Agriculture Organization of the United Nations Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 53445 Fax: +39 06 570 53057

E-mail: MartinEric.Smith@fao.org

Mr. Alvaro TOLEDO CHAVARRI

Associated Professional Officer

Genetic Resources for Food and Agriculture

Secretariat of the Commission on Genetic Resources

for Food and Agriculture Agriculture Department

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 54497 Fax: +39 06 570 53057

E-mail: Alvaro.Toledo@fao.org

CONSULTANTS

Mr. Carlos M. CORREA

Legal Adviser

CEIDIE

University of Buenos Aires

Monasterio 1138

Vie Lopez 1638

Argentina

E-Mail: ceidie@derecho.UBA.AR

Mr. Gerald MOORE

Legal Adviser

Via dei Ceraseti 23

Marino 00040

Rome

Italy

Tel. + 39 06 93546109

E-mail: gerald.moore@pcg.it

Mr. Walter SMOLDERS

Legal Adviser

Moerkerkse steenweb 173

B-8310 Sint Kruis

Belgium

Tel +32 50 679390

E-mail: walter.smolders2@pandora.be

BUREAU JURIDIQUE

M. Jean Pierre CHIARADIA BOUSQUET

Senior Legal Officer

Room: 455

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 53956 Fax: +39 06 570 54408

E-mail: JeanPierre.Chiaradia@fao.org

SERVICE DES SEMENCES ET DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES (AGPS)

Mr. Arturo J. MARTINEZ

Chief

Seed and Plant Genetic Resources Service (AGPS)

Plant Production and Protection Division (AGP)

Agriculture Department

Room: C-704

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome

Italy

Tel: +39 06 570 56574 Fax: +39 065705 6347

E-mail: Arturo.Martinez@fao.org

BUREAU DU REPRÉSENTANT DE LA FAO EN TUNISIE

M. Mustapha M. **SINACEUR**Sub Regional Representative for
North Africa & Representative in Tunisia
P.O. Box 300
Cité Mahrajène
1082 Tunis Belvédère

Tunisia

Tel: +216 71 847 553, Ext. 201

Fax: +216 71 791 859

E-mail: Mustapha.Sinaceur@fao.org

Mme Saloua **BRAHMI**

Assistant to the Representative P.O. Box 300 Cité Mahrajène 1082 Tunis Belvédère

Tunisia

Tel: +216 71 847 553, Ext. 204

Fax: +216 71 791 859

E-mail: Saloua.Brahmi@fao.org

Mme Khedija MAHFOUDH

Assistant to Technical Department P.O. Box 300 Cité Mahrajène 1082 Tunis Belvédère

Tunisia

Tel: +216 71 847 553, Ext. 213

Fax: +216 71 791 859

E-mail: Khedija.Mahfoudh@fao.org